

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 121

présenté par  
M. Reiss et M. Minot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« adaptées le cas échéant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour permettre des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre, il est nécessaire de les adapter aux personnes accueillies ou prises en charge par les établissements et service médico-sociaux.